

FAITS SAILLANTS

Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail



Ampleur des TMS liés au travail

Avoir le dos barré, une épaule ou un poignet douloureux rend la vie pénible. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont fréquents en milieu de travail et touchent de nombreux travailleurs et travailleuses du Québec.

L'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST) jette un nouvel éclairage sur ces TMS liés au travail (voir au verso l'encadré *Source des données*). On y apprend par exemple qu'en 2007, près de 732 000 travailleurs et travailleuses du Québec sont aux prises avec au moins un TMS attribué au travail. C'est une personne au travail sur cinq qui est ainsi atteinte d'un TMS lié au travail.

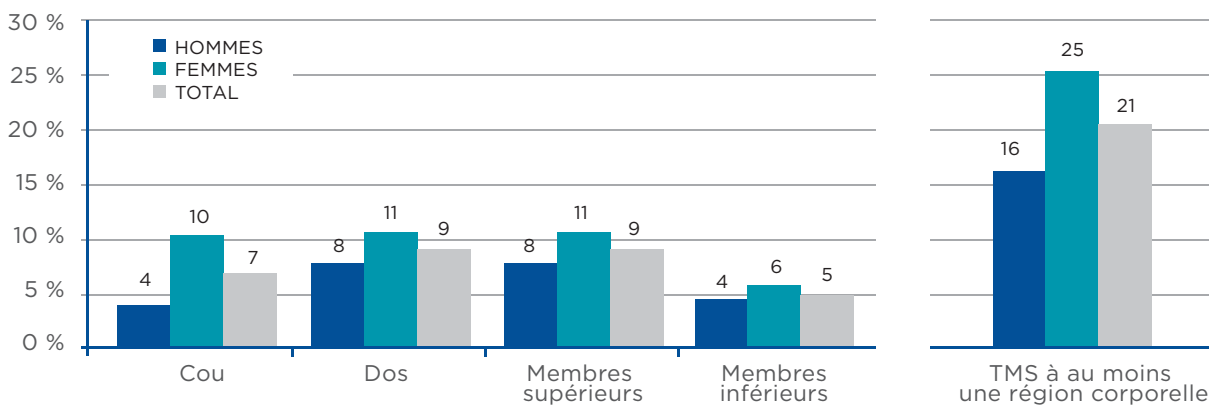
L'enquête révèle aussi que les travailleuses sont plus touchées que les travailleurs. Une femme sur quatre est atteinte d'au moins un TMS lié au travail, tandis qu'un homme sur six en souffre.

Cette différence entre les hommes et les femmes s'observe pour les TMS de chaque partie du corps étudiée dans cette enquête (voir le graphique).

➤ Définition des TMS liés au travail

Dans l'EQCOTESST, les TMS liés au travail sont définis comme des douleurs musculo-squelettiques importantes, dérangent les activités, ressenties souvent ou tout le temps au cours des 12 mois précédant l'enquête et perçues comme entièrement ou partiellement liées au travail principal. L'Enquête exclut de cette définition les problèmes musculo-squelettiques d'origine traumatique et accidentelle tels qu'une chute, un coup ou un accident de véhicule. Les TMS se manifestent souvent sous la forme de maux de dos ou de cou, de tendinites, de bursites, de syndrome du canal carpien ou d'autres atteintes aux membres supérieurs et inférieurs.

PROPORTION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ATTEINTS DE TMS LIÉS AU TRAVAIL SELON LES PARTIES DU CORPS



Proportionnellement, ce sont les travailleurs et les travailleuses de professions manuelles qui sont les plus touchés par les TMS liés au travail.

Ces troubles se rencontrent souvent dans des secteurs qui ne sont pas des milieux traditionnellement réputés dangereux, comme les services de santé ou l'hébergement et la restauration. Ils sont également fréquents dans des secteurs traditionnellement associés aux accidents de travail comme la construction, les mines et forêts ainsi que le milieu manufacturier.

Par ailleurs, un très grand nombre de secteurs touchés par les TMS liés au travail ne profitent pas de certains mécanismes de prévention prévus par la loi. Ces mécanismes s'appliquent actuellement à des secteurs dits « prioritaires » qui regroupent moins du quart des travailleurs et où la main-d'œuvre est majoritairement masculine.

Incapacités et coûts sociaux

Les TMS engendrent douleurs et incapacités chez les travailleurs et les travailleuses. Les entreprises subissent, en conséquence, des pertes de productivité importantes à cause des TMS liés au travail. Globalement, ces derniers génèrent des coûts directs et indirects considérables pour ces entreprises ainsi que pour les assureurs, les travailleurs et la société en général.

L'EQCOTESST a permis d'estimer que 260 000 travailleurs et travailleuses, soit 7 % de l'ensemble de la main-d'œuvre active, se sont absentés pour un TMS lié au travail au cours de l'année précédant l'enquête. Les absences associées à ces TMS totalisent environ 4,5 millions de jours de travail perdus.

Les femmes atteintes de TMS liés au travail se sont absentées pendant une période plus longue que les hommes. La durée moyenne de leur absence était de 20 jours ouvrables, tandis qu'elle était de 15 jours ouvrables chez les hommes au cours des 12 mois précédant l'enquête. Environ 10 % de ces femmes se sont absentées du travail plus de 3 mois comparativement à 4 % des hommes.

Parmi les travailleurs et les travailleuses qui se sont absentés en raison de TMS liés au travail, une personne sur quatre n'a reçu aucune indemnité salariale pendant son absence. Chez les travailleurs autonomes, quatre sur cinq n'ont reçu aucun revenu lors de leur absence.

Parmi les personnes qui se sont absentées en raison de TMS liés au travail, une seule sur

cinq, percevant pourtant son mal entièrement associé à son travail, a présenté une demande d'indemnisation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Parmi celles qui n'ont pas fait de demande pour une telle absence attribuable au travail, environ la moitié ont expliqué qu'elles ne se croyaient pas couvertes par la CSST ou qu'elles ignoraient que leur problème de santé puisse être couvert par la Commission.

Investir en prévention

La réduction de la fréquence et de la gravité des TMS liés au travail repose sur les programmes de prévention et d'amélioration des conditions de travail ainsi que sur les campagnes de sensibilisation auprès des travailleurs et des employeurs. Il faut donc, dans les secteurs affichant des taux importants de TMS, investir les ressources nécessaires en prévention et veiller à la réduction de l'exposition aux contraintes physiques et organisationnelles du travail associées aux TMS (voir le document *Faits saillants de l'EQCOTESST : Conditions de travail contribuant aux TMS*).

Pour de plus amples renseignements sur la prévention des TMS, voir : www.inspq.qc.ca/gstms, rubrique « Solutions en ergonomie ».

> Source des données

Les données présentées dans ce document proviennent de l'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST) réalisée en 2007-2008 par l'entremise d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon de plus de 5 000 travailleurs québécois de 15 ans et plus, représentatif des travailleurs québécois, occupant un emploi rémunéré, à titre d'employé ou de travailleur autonome, depuis au moins 8 semaines à raison de 15 heures et plus par semaine.

> Pour en savoir davantage

Rapport : Vézina, M., E. Cloutier, S. Stock, K. Lippel, É. Fortin et autres (2011). (Voir chapitre 7) www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1336_EnqQuebCondTravailEmpSantSecTravail.pdf.

Sommaire : Vézina, M., E. Cloutier, S. Stock, K. Lippel, É. Fortin et autres (2011). http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1337_EnqQuebCondTravailEmpSantSecTravail_Sommaire.pdf

Ce document a été réalisé par le Groupe scientifique sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail de l'Institut national de santé publique du Québec grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Auteurs : Susan Stock et Faiza Lazreg

Collaborateurs : Karen Messing, Alice Turcot, Elena Laroche et Louis Gilbert

Conception graphique : Tabasko Design+Impression